

Parquet du
Procureur du Roi



POLICE JUDICIAIRE

Section : Criminelle

PJ 204

Annexe(s) : 2

Aud. : 1

N° : 49.318

Suite au P.V. n°
du
s(é)
de

Suite aux devoirs prescrits par
Monsieur le Juge d'Instruction
VANDERMEERSCH

Apostille :

Dossier : 57/95

du 19.12.1997

CONCERNE: L'assassinat des dix
casques bleus

Sur plainte des familles

Objet :

- Audition de RUSATIRA
Léonidas.
- Jonction documents;

-0-

Indicateur n°

(+10m) 215

Transmis à Monsieur le Juge d'Instruction VANDERMEERSCH.

Bruxelles, le 30 janvier 1998.

Pr. le Commissaire en chef aux d.j.

PRO JUSTITIA

L'an mil neuf cent nonante-huit le vingt-sept
du mois de janvier à 9.45 heures,

Nous, **STASSIN Michel**,

Inspecteur judiciaire, officier de police judiciaire, auxiliaire de de
Monsieur le Procureur du Roi de l'arrondissement de Bruxelles, en
compagnie de Monsieur le Substitut Ver Elst-Reul, entendons en
nos locaux et sur interpellation, le nommé:

RUSATIRA Léonidas, né à Gatonde-Ruhengeri (Rwanda) , le
01.05.1944, de nationalité rwandaise, porteur de l'attestation
d'immatriculation F 0.174.160, époux de MUKARUSAGARA
Catherine, réfugié politique, domicilié à 1020 Bruxelles, Cité Modèle
1004 C qui nous déclare en français:

" Je désire m'exprimer en français.

Je me trouvais au Rwanda durant les événements qui se sont
déroulés en 1994. J'étais Colonel au sein des FAR. Je précise , je
commandais l'école supérieure militaire (ESM) à KIGALI.

Vous me redonnez lecture de la déclaration que j'ai faite à Monsieur
le Juge d'Instruction VANDERMEERSCH en date du 6.10.1995
durant votre 3è commission rogatoire au Rwanda.(NDV P.V 0259
signé DUSHIMILIMANA)

Je confirme entièrement tout ce que j'ai déclaré à l'époque.

Il est exact que j'ai appris l'attentat contre l'avion du Président par la RTLM et la Radio nationale, mais je voudrais cependant préciser ce qui suit:

Le 6.04.1994, dans le courant de la soirée, je me trouvais à mon domicile, soit à KIGALI, Boulevard central, près de l'Ambassade de Chine. J'ai entendu mes gardes qui discutaient assez bien entre eux et je suis sorti pour leur demander ce qui se passait? Ils m'ont répondu qu'il y avait eu comme une explosion près de l'ESM. Je m'y suis rendu et je me suis adressé à l'officier de garde. Il m'a confirmé qu'il avait entendu comme une explosion, mais que cela se passait plutôt du côté de REMERA en direction de l'aéroport.

J'ai alors contacté la brigade territoriale de l'aéroport, cette dernière m'a informé que l'avion présidentiel était sur le point d'atterrir, mais qu'il n'avait pas atterri sans être plus précis.

Après être resté quelque temps à l'ESM, je suis ensuite retourné chez moi. Mon domicile se trouvait à environ 100 mètres de l'ESM.

Entre minuit et 1.00 heure, j'ai reçu un appel téléphonique du Général NDINDILYIMANA qui me demandait de venir le rejoindre à l'EM de l'armée.

Vous me citez la liste des officiers repris dans la déclaration de Monsieur MURASAMPONGO (P.V 46.938 du 01.12.1997) qui se trouvaient présents à l'EM.

Je confirme que lorsque je suis arrivé BAGOSORA et RWABALINDA qui était officier de liaison entre la MINUAR et les FAR n'étaient plus là. J'ai appris qu'ils étaient partis voir Mr BOOH BOOH avec le Général DALLAIRE. Si mes souvenirs sont exacts, je pense que les autres officiers cités étaient encore présents.

NDINDILYIMANA m'a fait un briefing de ce qui avait été décidé avant mon arrivée. AUGUSTIN m'avait appelé car après NSABIMANA, qui était chef d'EM, j'étais le plus ancien militaire d'active, du moins et après réflexion de ma part, c'est ce que j'ai pensé.

Les décisions qui avaient été prises étaient:

- Le commandement militaire prend les responsabilités civiles, militaires et politiques.
- GATSINZI Marcel prendra les fonctions ad intérim de chef d'EM.

Je n'étais pas d'accord que les militaires prennent le pouvoir, car ils allaient s'occuper de problèmes politiques et rechercher les places à pourvoir, plutôt que de s'occuper de la guerre. Certains officiers se sont montrés plus agressifs à mon égard, ils n'étaient pas d'accord avec ce que je venais de dire. Ils ont même dit que leur point de vue était le bon manière, car même le gouvernement en place était incapable de gérer le pays. C'est en discutant avec la plupart d'entre eux, et en avançant mes arguments, que je me suis rendu compte que certains officiers changeaient d'avis. C'est ainsi que j'ai réussi à les convaincre d'organiser une réunion, le matin avec les différents commandants de secteur opérationnel et des camps militaires de tout le pays.

J'ai quitté la réunion, alors que BAGOSORA n'était toujours pas rentré de chez BOOH-BOOH. Je suis repassé par l'ESM, pour enfin rentrer chez moi. Durant cette nuit, et sur mon trajet, je n'ai rien remarqué de spécial, mais l'atmosphère était lourde.

S.I Le Colonel MARCHAL était aussi présent à cette réunion, mais je n'ai pas parlé avec lui. Je n'ai pas souvenir qu'il soit intervenu dans la discussion, du moins tant que j'étais présent.

Je ne suis pas au courant de ce que Mme AGATHE devait se rendre à la radio pour y faire un message au peuple rwandais. Je n'ai pas entendu non plus qu'il aurait été question d'un autre message.

Le matin, soit le 07.04.1994, j'ai reçu une copie d'un message qui convoquait une réunion à l'ESM à 10.00 heures. J'ai aperçu un barrage près de chez moi, qui contrôlait les allées et venues des véhicules qui circulaient sur le boulevard central et la rue reliant ce boulevard à l'avenue de l'Armée. Mes gardes parlaient d'ailleurs avec les militaires qui gardaient le barrage.

J'ai quitté mon domicile, pour me rendre à l'ESM pour veiller à la préparation de la salle et participer à la réunion.

Auparavant, j'ai dû donner des ordres à certains de mes subordonnés pour que chacun prépare le repas et la salle en question.

S.I : Parmi ces personnes, il y avait notamment le S4 qui était le Major NDAMAGE Jeanne. Je confirme que je l'ai bien vue dans la salle le jour en question. Je ne connais pas tous les détails de ses mouvements, mais il ne lui était pas interdit de venir dans la salle. Je me souviens d'un détail de la part de NDAMAGE. Elle avait été déçue par le fait que peu de monde avait pris le repas qu'elle avait fait préparer. J'ajouterais qu'il n'est pas exclu que cette dame ait entendu certains échanges de conversation entre les officiers présents et notamment entre BAGOSORA et moi-même.

Durant la réunion en question, BAGOSORA a pris la parole et a expliqué le point de vue qui avait été discuté le soir du 6 avril. J'ai également pris la parole pour réitérer les propos que j'avais tenus la nuit et qui allaient à l'encontre de ceux tenus par BAGOSORA. J'émettais l'idée que le gouvernement de Mme d'AGATHE devait diriger le pays pour poursuivre le processus d'Arusha.

Certains officiers ont réagi et approuvé ce que je venais de déclarer. J'ai notamment été agréablement surpris de la réaction de deux officiers, à savoir:

NKUNDIYE Léonard Lieutenant-Colonel, ancien Commandant de la garde présidentielle et Commandant du secteur MUTARA.

NTABAKUZE Aloïs, commandant du bataillon Para.

J'ai été surpris, car il était de notoriété publique que ces personnes étaient de la mouvance présidentielle et je dirais même qu'ils étaient des proches de la famille du Président.



J'ajouterai que les propos de ces deux officiers ont influencé très fortement la décision de la réunion à savoir la mise en place d'un comité de crise, afin de soutenir les institutions légales.

Retrospectivement et au vu de la suite des événements, je me suis posé beaucoup de questions sur l'attitude de ces deux officiers.

J'émetts deux hypothèses :

Soit, ils savaient qu'Agathe et d'autres ministres étaient déjà morts et ils se moquaient de moi en m'approuvant, soit, le Président étant mort, ils auraient senti la nécessité de stabiliser la situation connaissant la faiblesse psychologique de l'armée, plusieurs unités étaient en effet démoralisées. Ils pensaient peut-être qu'il fallait éviter tout ce qui pourrait provoquer un nouvel affrontement à l'issue incertaine. D'autres hypothèses sont encore possibles.

Vous me donnez connaissance de la déclaration de NDAMAGE Jeanne faite devant Monsieur le juge d'Instruction VANDERMEERSCH en date du 13.03.1996.

Je n'ai pas de remarques à formuler sur le témoignage de Mme NDAMAGE si ce n'est le passage (NDV Page 4) concernant AGATHE. Je pense qu'elle a mal compris mes propos. J'ai effectivement parlé d'AGATHE en disant qu'elle était toujours là , donc qu'on devait la laisser continuer.

Je n'ai certainement pas parler d'un message à la radio concernant AGATHE.

Au terme de la réunion, il y avait effectivement de petits groupes de personnes qui parlaient entre elles, mais je ne peux pas affirmer que j'ai vu BAGOSORA avec NKUNDIYE et NTABAKUZE.

A la fin de la réunion, un groupe de personnes dont les noms ne me reviennent pas en mémoire, m'a signalé qu'AGATHE était morte et je me suis rendu compte que la solution que j'avais défendue pendant la réunion tombait à l'eau.

Je me souviens cependant avoir eu cette réflexion:

" Alors que les partis politiques poursuivent le processus avec le FPR".

Au lieu de cela, on a mis en place le gouvernement intérimaire et je me souviens avoir posé la question de savoir si le FPR allait participer à ce gouvernement. Ce à quoi, un politicien m'a répondu qu'une des tâches du gouvernement intérimaire était de contacter le FPR.

S.I: RWABALINDA Ephrem ne m'a jamais fait part qu'il avait reçu un message de la MINUAR signalant que les dix casques bleus auraient été en difficulté.

J'ajoute cependant que RWABALINDA était un des plus brillants officiers des FAR . Je suis certain que s'il avait reçu un tel message, il aurait certainement fait suivre au sein de l'EM, car c'était un officier fiable. Il n'est pas exclu que l'EM n'ait pas donné suite à un éventuel message.

L'intéressé était un de mes amis et il est décédé dans des circonstances mystérieuses vers le mois de mai ou juin 94 dans la

région de GITARAMA. Je sais que sa famille est actuellement en Belgique. Je vous communiquerai les coordonnées de ces personnes .

Interrompons le présent à 13.00 heures

A 14.20 heures, poursuivons l'audition de RUSATIRA Léonidas.

Vous me donnez connaissance d'une partie de la déclaration de MURASAMPONGO Joseph (NDV 46.938 du 01.12.1997) et plus particulièrement en ce qui concerne son passage devant le camp KIGALI et l'arrivée du Lieutenant-Colonel NUBAHA à la réunion de l'ESM.

Je n'étais pas au courant que MURASAMPONGO avait déjà vu le corps de quatre casques bleus belges au camp KIGALI. C'est vous qui me l'apprenez. Par contre, je confirme que NUBAHA est entré dans la salle de l'ESM pour y parler à BAGOSORA et à NDINDILYIMANA. Je ne sais plus préciser le moment exact, mais je pense que cela se passait après que nous ayons entendu des coups de feu.

Je n'ai pas entendu ce qu'ils se sont dit, mais de toute façon, BAGOSORA n'a pas bougé. J'ai lu plus tard que BAGOSORA aurait rétorqué à NUBAHA "d'assumer ses responsabilités".

QUESTION: Qu'avez-vous appris sur la mort d'AGATHE et des dix casques bleus belges?

Comme je l'ai déjà déclaré , j'ai appris la mort d'AGATHE à la fin de la réunion à l'ESM.

J'ai appris la mort des dix para commandos alors que je rentrais à mon domicile. C'est un soldat de ma garde qui m'a mis au courant de l'assassinat des casques bleus. Ce garde m'a encore précisé que les militaires blancs avaient été pris en charge par un combi depuis chez AGATHE. J'ai appris par la suite et probablement par des écrits que le Major NTUYAHAGA était à bord de ce véhicule. Je le connaissais personnellement. Je maintiens , comme je l'ai déclaré à la commission parlementaire sur le Rwanda que ce n'était pas sa route normale. Il devait avoir reçu un ordre pour se rendre chez le Premier Ministre. Il ne pouvait pas y avoir été de sa propre initiative. Il avait travaillé au cabinet de la défense nationale. Il était du Sud tout comme Agathe, et il était connu comme un homme indécis.

De toute façon, lorsque l'on prend l'itinéraire, NTUYAHAGA , partant de chez AGATHE, prend l'avenue Paul 6 en direction de l'ESM, tourne à droite et remonte jusqu'au boulevard central. Arrivé à ce point, l'Ambassade de Belgique se trouve à deux cents mètres sur sa droite et une compagnie de casques bleus belges était casernée devant l'école belge à environ 100 mètres plus loin .

Or, au lieu de les conduire à ce bivouac des casques bleus, où ils auraient été en sécurité, il les a conduits au camps KIGALI où se trouvaient au maximum deux ou trois casques bleus. De plus

l'intéressé était très bien au courant de la rumeur qui circulait à propos de l'attentat contre l'avion présidentiel, à savoir que c'était les Belges qui avaient abattu l'avion.

De plus lorsqu'ils arrivent au camp, on dirait vraiment que NTUYAHAGA s'est volatilisé. On ne parle plus de lui. Pour moi, il est clair que l'intéressé avait une mission bien précise à accomplir et ensuite, il est reparti.

Vous me demandez si j'ai rencontré NTUYAHAGA durant mon périple en Afrique avant de venir me réfugier en Belgique. ?

Effectivement, je l'ai vu en décembre 95 ou janvier 1996 à NAIROBI. Il était en compagnie du Colonel SERUBUGA Laurent et de BAGARAGAZA Michel, ancien directeur de OCIR-THE, Bonaventure MBARUSHIMANA, ancien PG de la Cour de Cassation. Toutes ces personnes ont assisté à un baptême dans une Eglise de Nairobi. Je ne l'ai plus revu par la suite. J'ai appris qu'il venait de ZAMBIE et qu'il devait y retourner. Je ne connais pas l'endroit exact de sa résidence, mais je pense qu'il peut se trouver à LUSAKA. Les réfugiés en Afrique, se trouvent généralement dans les capitales.

Vous me montrez une photocopie d'un extrait du livre de M. GUICHAOUA, "Les crises politiques au Burundi et au Rwanda", pp.653-654. Je connais ce texte pour l'avoir lu à l'époque. Cette lettre a circulé dans Kigali en copie.

Je précise d'emblée que je ne suis pas un des auteurs de cette lettre. J'ignore qui l'a rédigée mais je suis d'accord avec son contenu. Il faut bien reconnaître que tout ce qui est dit dans cette lettre s'est réalisé. Je précise aussi que le contenu de cette lettre correspond assez bien à l'analyse que je faisais moi-même de la situation à l'époque, ce qui explique peut-être que l'on m'ait attribué la paternité de ce document.

A votre question de savoir, quelles sont les fonctions que j'ai occupées, je vous répons en résumant très fort, que j'ai été nommé chef de cabinet du Ministre de la Défense, Juvénal HABYARIMANA, en 1970 et que j'ai occupé cette fonction jusqu'en 1992 en précisant que mon titre a été Secrétaire général à partir de 1989. En 1970 j'étais Lieutenant et en 1992 Colonel.

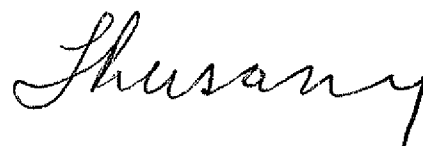
A votre demande, je précise que je n'ai jamais appartenu au cercles des intimes du Président HABYARIMANA. J'étais purement un administratif. Si j'ai pu exercer ces fonctions aussi longtemps, c'est parce que j'ai toujours veillé à exprimer mes positions clairement à mon chef et cela d'une façon discrète, c'est-à-dire à l'insu du public. HABYARIMANA était amoureux du secret et aimait ceux qui travaillait pour lui sans exprimer d'autres prétentions. Je précise car, je pense que cela peut-être difficile à comprendre, j'informais HABYARIMANA en tant que Ministre de la Défense, bien qu'il était Président. Il faut savoir que le Président avait plusieurs postes, à savoir Président de la République, Ministre de la Défense, Chef d'EM de l'armée, et chef d'EM de la Gendarmerie. Il a toujours

veillé à bien distinguer chacune de ses fonctions, ce qui fait qu'en ce qui me concerne, je n'ai été son collaborateur qu'au niveau du Cabinet de la défense. HABYARIMANA a toujours exercé ses différentes fonctions à travers les divers organes qu'il contrôlait personnellement. Ceci explique que le climat était souvent tendu entre les différents responsables de ces organes.

J'ai fait la connaissance de l'Ambassadeur SWINNEN en 1990, à l'occasion de l'arrivée des para-commandos belges. Comme étant la plus haute autorité belge au Rwanda, j'ai exprimé ma mauvaise humeur que ressentait la plupart des rwandais, lorsque les Belges se sont retirés du pays en octobre 1990, moment où la guerre éclatait avec le FPR. Par la suite, j'ai toujours entretenu de très bonnes relations avec lui et je me suis rendu à diverses reprises à la résidence et nous avons eu de nombreux échanges de vue.

A l'époque, mon traitement de colonel s'élevait 60.000 francs rwandais nets par mois.

J'ai également appris par un des mes hommes, qu'un des barmans de l'ESM, soit un nommé TWAHIRWA (Caporal) avait participé à l'assassinat des dix para-commandos et plus précisément, c'est lui qui serait monté sur le toit de la permanence U.N. et aurait jeté une grenade ou tiré sur le dernier para qui résistait encore. Cette personne se trouvait à GAKO en même temps que moi. Je me souviens qu'au terme du séjour, ce TWAHIRWA n'a pas été intégré à l'APR, mais a été emprisonné.
Lecture faite, persiste et signe.



Joignons au présent copie de l'extrait du livre d 'André GUICHOUA.

DOIT ACTE



21/11

des réfugiés. Ces irresponsables lancent leurs appels au meurtre grâce à des tracts, à des journaux et à leurs discours incendiaires tels que ceux qui ont été prononcés le 23 octobre 1993 à Nyamirambo. (...)

Rwandaises, Rwandais,

Je dénonce publiquement les plans orchestrés par ce groupe d'individus et j'en appelle à votre bonne volonté pour vous opposer énergiquement aux objectifs de ces ennemis de la paix qui veulent mettre notre pays à feu et à sang.

Je demande au ministre de la Défense, au ministre de l'Intérieur et du Développement communal, au ministre de la Justice ainsi qu'à tous les services de sécurité, de mettre tout en oeuvre pour veiller à la sécurité des personnes et des biens. Je remercie vivement le Conseil de sécurité de la préfecture de la ville de Kigali qui a refusé d'accorder l'autorisation d'organiser une telle manifestation le vendredi, un jour ouvrable, car elle risque de perturber la sécurité des personnes et des biens.

Je rappelle aux organisateurs des manifestations qu'ils doivent :

- observer toutes les dispositions prévues par la loi sur les manifestations publiques et les droits reconnus à ceux qui ne veulent pas y prendre part ;
- savoir que tous les dégâts subséquents à toute manifestation sont à la charge de son organisateur ;
- éviter de s'écarter de l'itinéraire autorisé et observer scrupuleusement l'horaire fixé par la manifestation.

Le Conseil des ministres a demandé que toute manifestation illégale doit être dispersée par les services de l'ordre. Je demande donc au ministre de la Défense de donner les instructions fermes à la gendarmerie pour qu'elle s'acquitte de ses tâches de maintien de l'ordre.

Et pour terminer, je demande aux autorités administratives de tous les échelons, aux responsables des partis politiques, aux autorités religieuses, aux associations de défense des droits de l'homme ainsi qu'aux journalistes, de prêcher plus que par le passé les méthodes démocratiques, de prêcher la tolérance, la réconciliation nationale et la bonne entente entre les régions et les ethnies qui composent notre pays. En agissant ainsi, notre pays pourra connaître la paix à laquelle il aspire.

Je vous remercie.

Lettre d'officiers supérieurs des FAR dénonçant la stratégie de blocage des accords d'Arusha du président Habyarimana (Kigali, le 3 décembre 1993)

Monsieur le Commandant de la Mission des Nations unies
pour l'assistance au Rwanda - MINUAR - KIGALI

Objet : Plan machiavélique du Président Habyarimana

Monsieur le Commandant,

Les Forces armées rwandaises ont dans l'ensemble accueilli favorablement la Résolution n° 872 du Conseil de sécurité des Nations unies portant création de la MINUAR chargée de la mise en oeuvre de l'accord de paix signé à Arusha le 4 août 1993.

Il est à noter cependant que certains militaires essentiellement originaires de la même région que le président de la République et qui ont toujours préconisé la solution militaire au conflit actuel restent farouchement hostiles à la mise en application de l'accord de paix pour des raisons évidentes d'intérêts égoïstes et de partisanerie aveugle.

L'attitude de ces militaires peut se comprendre dans la mesure où ils ont toujours été choqués par le régime du président Habyarimana. C'est pourquoi ils restent imperméables à l'évolution politique en cours et cherchent à s'accrocher par tous les moyens à leur Maître qui, malgré ses beaux discours demandant au peuple rwandais de soutenir les accords de paix, est en réalité l'instigateur des manoeuvres diaboliques tendant à semer le désordre et la désolation au sein de la population. Les événements qui viennent de se produire à Kirambo, Mutura et Ngenda sont suffisamment éloquents.

D'autres massacres du genre sont en train de se préparer et devront s'étendre sur toutes les régions du pays à commencer par les régions dites à forte concentration de l'ethnie tutsi, notamment le Bugesera, Kibuye, Kibungo, etc. Cette stratégie vise à faire croire à l'opinion qu'il s'agit de troubles à caractère ethnique et ainsi inciter le FPR, comme ce fut le cas en février 1993, à violer le cessez-le-feu, ce qui servirait de prétexte pour la reprise généralisée des hostilités.

Ce plan machiavélique vise également certaines hautes autorités de ce pays, notamment Twagiramungu Faustin, Premier ministre du Gouvernement de transition à base élargie ainsi que Messieurs Ndasungwa Landoald, Gatabazi Félicien, Nsengiyaremwe Dismas, Ngulinzira Boniface qui ont joué un rôle actif dans la conclusion de l'accord de paix qui a dépeupillé Monsieur Habyarimana de ses pouvoirs.

A considérer les préparatifs en cours, Monsieur Twagiramungu doit être éliminé physiquement entre le 5 et le 30 décembre 1993, période probable de la mise en place des institutions de la transition. La capitale Kigali reste aussi la cible privilégiée de ce groupe-culte terroriste. Des actes de pillage, de barbarie, de vandalisme ainsi que des assassinats y sont programmés dans les tous prochains jours à l'instar de ce qui s'est passé en octobre 1990 au lendemain de l'attaque du FPR.

Monsieur le Commandant,

Nous voudrions préciser que, nous-mêmes, officiers supérieurs des Forces armées rwandaises, détenons ces informations de sources concordantes et dignes de foi car, dans un passé récent, nous faisons partie de ces militaires à la solde du président de la République. L'intérêt supérieur de la Nation a toutefois insufflé en nous un sentiment de révolte contre ces pratiques crapuleuses ; aussi avons-nous décidé de nous défaire de cette bande sans foi ni loi pour enfin combattre aux côtés des loyalistes.

Telles sont, Monsieur le Commandant, les quelques informations que nous tenions à vous livrer afin de vous permettre de connaître d'avantage les péripéties auxquelles vous aurez à faire face ainsi que le vrai visage des dirigeants de ce pays.

Nous espérons que vous allez déployer toutes vos énergies pour réussir votre noble mission dans laquelle le peuple rwandais a placé tous ses espoirs.

Nous voudrions enfin vous demander de ne pas nous tenir rigueur de l'anonymat auquel nous sommes acculés pour notre propre sécurité.

Veillez agréer, Monsieur le Commandant, l'expression de notre haute considération.

[Quatre signatures figurent sur le document. Les signataires présumés de la lettre sont le colonel-gendarme Laurent Rutayisire, devenu général chef d'état-major adjoint de la Gendarmerie, le général de brigade Léonidas Rusatira, commandant de l'École supérieure Militaire]